

o. 104.2
o.713.275- ZR/gy

Berne, le 30 janvier 1976

classe

NOTE A MONSIEUR LE CHEF DU DEPARTEMENT

le

Démarche de la Fédération
suisse des Communautés israélites

1. Au cours de l'entretien que j'ai eu avec M. Jean Nordmann, Président de la Fédération suisse des Communautés Israélites, celui-ci a reconnu spontanément que des faits nouveaux (vote à la conférence d'experts sur les moyens d'information de l'UNESCO; prise de position sur la résolution de la dernière Assemblée générale des Nations Unies assimilant le sionisme au racisme) avaient modifié la situation, à telles enseignes que le memorandum adressé le 10 novembre 1975, aux membres du Conseil fédéral, aurait été formulé différemment ou peut-être pas envoyé du tout.
2. Dans les explications que j'ai fournies à M. Jean Nordmann, je me suis employé à réfuter la thèse selon laquelle les délégations suisses à des conférences internationales avaient pour instruction de s'abstenir systématiquement chaque fois qu'il serait question de prendre position à propos d'aspects politiques sans rapport avec le problème en discussion. On ne saurait donc parler d'une politique d'abstention. Le phénomène de politisation croissante des organisations internationales place les délégations suisses devant des situations de nature très différente, mais entre lesquelles il est cependant possible d'établir la distinction suivante :



- 2 -

- a) il peut s'agir de questions politiques au sens strict du terme, reflétant avant tout des conflits entre Etats;
- b) il peut s'agir au contraire de problèmes mettant en cause les principes fondamentaux du droit sur lequel repose notre propre société.

Dans le premier cas, il est bien clair que notre politique de neutralité nous dicte une attitude de grande réserve.

Il en va tout autrement dès l'instant où les textes en discussion sont fondés sur une philosophie politique mettant en cause les fondements même d'une société respectueuse des droits de l'homme et d'un ordre international fondé sur le droit des Etats à l'existence.

3. M. Nordmann s'est déclaré sur le fond rassuré par les explications qui précèdent. Il m'a demandé toutefois de les lui résumer par écrit. Vous trouverez ci-joint un projet de lettre dans ce sens. A ce sujet, je ^{me} pose la question de savoir si vous souhaitez signer cette lettre ou si vous préférez que je le fasse moi-même ?



F. de Ziegler